

ECOLE DE L'ALLIANCE (Challans)
Information aux parents des élèves de GS (2022/2023)



Activités aquatiques pour les enfants de Grande Section et Agréments de bénévoles pour encadrer l'activité natation scolaire

Les textes de l'éducation nationale tendent à favoriser l'accès aux activités aquatiques, le plus tôt possible dans la scolarité des enfants. C'est la raison pour laquelle, à l'invitation de la municipalité et l'inspection académique, nous avons accepté de nous inscrire dans un cycle, activités aquatiques pour les élèves de Grande Section, à la piscine municipale de Challans, restée ouverte pour l'occasion. Cette activité s'inscrit aussi dans le cadre de notre thème d'année : GRANDIR.

Volontairement, les séances sont massées en 3 séances par semaine, sur 3 semaines consécutives :

- Classe 1 : les mardis, jeudis et vendredis matin, du 13 au 30 septembre
- Classe 2 : les mardis, jeudis et vendredis après-midi, du 22 novembre au 9 décembre.

Pour accompagner les élèves, nous aurons besoin de parents accompagnateurs pour deux missions distinctes, mais qui peuvent se cumuler :

➤ **Accompagnement des enfants aux vestiaires.**

Ils devront fournir à l'école un extrait de casier judiciaire (volet 3) : demande simple à faire en ligne ([ICI](#)), à remettre avant la première séance.

➤ **accompagnement des enfants dans les activités aquatiques.**

L'extrait de casier judiciaire sera aussi demandé. Ils pourront assurer les missions suivantes :

- Mettre en place des ateliers à effectifs allégés en lien avec les enseignants ;
- Assurer l'activité prévue ;
- Prévenir des risques d'incidents ou d'accidents ;
- Aider à la vie collective.

Les parents volontaires pour assurer ces missions **doivent obtenir un agrément**, sous la responsabilité du chef d'établissement (pour l'enseignement privé). Voici les modalités d'obtention définies :

- ❖ une information théorique sous forme de prise d'informations.

Elle se fera sur la base de l'engagement à visionner ce [webinaire](#) d'une durée de 20 minutes.

- ❖ un test d'aisance dans l'eau (10 min – hors temps de préparation)

Pour obtenir l'agrément, vous devrez :

- Entrer dans l'eau par une chute arrière volontaire à partir d'un tapis dans un bassin d'au moins 1,80 m de profondeur
- Réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes,
- Réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes,
- Se déplacer dans la nage de son choix sur 20 mètres, passer en apnée sous une ligne posée sur l'eau et ramasser un objet situé à 1,30 m de profondeur, puis finir sa traversée.

Pour passer les épreuves pratiques à l'actuelle piscine municipale, Anita vous donne 3 créneaux possibles :

- ➔ Le lundi 18 juillet à 19h
- ➔ Le samedi 23 juillet à 12h30
- ➔ Le vendredi 29 juillet à 19h.

Si vous êtes disponibles et volontaires pour accompagner nos deux classes de GS dans cette exploration aquatique, merci de candidater en complétant [cette enquête](#) avant le 14 juillet.